

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-02-13d-00277 Référence de la demande : n°2019-00277-041-001

Dénomination du projet : Centrale photovoltaïque au sol à Bénéjacq

Lieu des opérations : -Département : Pyrénées Atlantiques -Commune(s) : 64800 - Bénéjacq.

Bénéficiaire : Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques-SDEPA

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier présente l'énorme avantage d'être restreint (2,3 ha) et de s'installer sur un ancien centre d'enfouissement de déchets abandonné en 2002 .

En conséquence de quoi la notion de variante est superflue, malgré la proximité de la ZNIEFF forestière limitrophe, côté Est du site.

Les inventaires ont été réalisés sur le seul site à aménager pour l'ensemble des groupes taxonomiques sur une seule date, ce qui est très insuffisant. On passe probablement à côté de 30 à 40 % des espèces environ.

Pas d'inventaires sur la famille des chiroptères obligatoirement présente sur le site en raison de la proximité du massif boisé de Bénéjacq. Ce sont pourtant des espèces dotées d'un PNA.

Il apparaît néanmoins que l'essentiel soit recensé en flore (Lotier velu) et en faune (amphibiens, oiseaux dont la Pie-Grièche écorcheur) et absence avérée du Campagnol amphibie.

Les impacts aux espèces et aux habitats sont correctement décrits.

Les mesures d'évitement sont satisfaisantes à part la destruction des arbres à Grands capricornes qui devraient être conservés.

La ME 04 (décalage de calendrier des travaux) est plutôt une mesure de réduction.

La mesure compensatoire concerne un secteur d'évitement situé au nord du site qui apparaît cohérent.

Malgré quelques insuffisances, un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation sous la condition de sauvegarder les deux chênes à grand Capricorne.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 4 juillet 2019

Signature :

